



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

antibiotiques

Question écrite n° 38891

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la consommation des antibiotiques dans notre pays. En 2012, la prescription aurait été équivalente à celle de 2005. L'écart des ventes pourrait atteindre 30 % avec celle de nos voisins. Dans un rapport de 2012 l'agence nationale de sécurité des médicaments (ANSM) notait : « En ce qui concerne le secteur ambulatoire en 2009, la consommation moyenne au sein des pays de l'Union européenne était de l'ordre de 20,9 doses définies journalières par 1 000 habitants et par jour (DDJ/1 000 H/J). La consommation nationale (de 28,2 DDJ/1 000 H/J) reste donc très au-dessus de la moyenne européenne et classe la France dans les pays à forte consommation ». Elle lui demande quelles initiatives, notamment en termes de formation et d'information, ont été prises ou sont envisagées par les pouvoirs publics pour prévenir toute évolution à la hausse.

Texte de la réponse

En matière de lutte contre l'antibiorésistance, la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes mène une action volontariste, qui permet de prolonger les efforts du plan national d'alerte sur les antibiotiques 2011-2016. Il est en effet capital de diminuer fortement la consommation d'antibiotiques en France, pays le plus consommateur d'antibiotiques dans les années 2000. La ministre a ainsi engagé, en octobre 2014, un dispositif expérimental de dispensation à l'unité des antibiotiques dans les pharmacies d'officine. Concrètement, il s'agit pour le pharmacien de délivrer au patient, dans des conditions sécurisées, le nombre exact de comprimés prescrits par le médecin, pour favoriser le bon usage du médicament. L'expérimentation en cours répond à un enjeu de santé publique, par la lutte contre l'antibiorésistance - en palliant la surconsommation d'antibiotiques - ainsi qu'à un enjeu de réalisation d'économies, par la lutte contre le gaspillage. Cent pharmacies de quatre régions - l'Île-de-France, le Limousin, la Lorraine et la région PACA - participent à cette expérimentation, dont l'évaluation a été confiée à l'INSERM. En outre, la ministre a chargé en janvier 2015 un groupe de travail réunissant les pouvoirs publics, les sociétés savantes, les usagers et les industriels de faire des propositions innovantes dans les domaines de la communication auprès du grand public pour favoriser le changement de comportement des patients, des recommandations de bonne pratique pour changer le comportement des médecins et de la mise en œuvre de mécanismes incitatifs pour favoriser l'émergence de nouvelles molécules. Enfin, le projet de loi de modernisation de notre système de santé, adopté en première lecture par l'Assemblée nationale le 14 avril 2015, prévoit en son article 35 bis, introduit par amendement du Gouvernement, des mesures adaptées à la lutte contre les résistances aux médicaments antibiotiques.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38891

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [1er octobre 2013](#), page 10228

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3391